Procès-Verbal de réunion du conseil municipal Séance du 12 mai 2015 – 16 h 00

Sous réserve de son approbation

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal. Il est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance

Le compte rendu de la séance est, en application de l'article L. 2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours. Il appartient au maire de préparer ce compte rendu et il a la responsabilité de faire procéder à son affichage à la porte de la mairie. Ce compte rendu plus succinct que le procès-verbal retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

L'an deux mille quinze, le douze mai, à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-05-2015

<u>Présents</u>: M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. MICHEL Pierre (jusqu'au point 16). M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel (à partir du point 9).

<u>Absents excusés</u>: M. GUEYTTE Dominique (procuration à MICHEL Pierre). Mme HUGUES Annie (procuration à OLIVIER Josy). Secr<u>étaire de séance</u>: Mme GENEIX Jeannine.

Rappel de l'ordre du jour

1. Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du Procès-Verbal du 2 avril 2015

Le compte rendu du 2 avril a été envoyé. Le procès-verbal n'a pas encore été fait.

2. Subventions aux associations

La Maire fait lecture du tableau distribué à tous les conseillers et qui reprend pour chaque association les subventions attribuées en 2014, ce qu'elles demandent en 2015 et enfin ce qui est proposé. Elle fait ensuite lecture de la lettre adressée à toutes les associations qui explique notamment pourquoi les montants attribués sont moins importants que ceux demandés et ce que la mairie offre aux associations de manière indirecte (matériel et personnel). Enfin il est proposé aux associations de participer à un grand nettoyage des salles communales utilisées.

3. <u>Adhésions et cotisations aux associations</u>, subvention au CCAS, participation au fonds de solidarité logement

La délibération n° 1 rassemble les points 2 et 3, elle est adoptée à l'unanimité (11 voix).

4. Nouveaux tarifs communaux à partir du 01-06-2015 : camping municipal, concessions au cimetière (règlement à préparer)

Il est proposé d'augmenter les tarifs par jour au camping : 2,80 € par personne au lieu de 2,50 €, 2,50 € par tente au lieu de 2 €, 3,50 € par caravane au lieu de 3 € et 5 € par camping-car au lieu de 4,50 €. Il est proposé aussi la création d'un tarif mensualisé à 65 € par mois avec consommation électrique au réel.

Au cimetière, considérant la pratique musulmane de ne pas superposer deux corps dans une même concession, un tarif spécial avait été créé en 2000 pour deux concessions mais les deux secrétaires ont suivi un stage sur la réglementation des cimetières et il leur a été dit qu'il ne pouvait pas y avoir de différence, il est donc proposé d'annuler ce tarif et de rester sur les tarifs de 450 € pour une concession cinquantenaire et 900 € pour une perpétuelle. Il est rappelé que dans l'ancien cimetière toutes les inhumations dans le carré du milieu sont en fosse commune (il n'y a pas de concessions). Pierre Michel, Dominique Gueytte avec Ranima et Pascale, travailleront sur un nouveau règlement, le « PLU » du cimetière !

Délibération n° 2 adoptée à l'unanimité (11 voix)

5. Contrats de locations en cours, demande et remboursement des cautions, récupération des charges

Il était prévu une délibération demandée par le centre des finances publiques mais la Maire ayant depuis mai 2014 la délégation de compétence pour signer les baux, elle doit simplement en rendre compte au conseil. Elle fait lecture des arrivées et des départs des logements communaux et par conséquent des versements et des remboursements des cautions.

Départs

Nom locataire	Nom logement	Caution 302,63 €	
BARREAU Laurent départ au 30-01-2015	Gourdon		
MESTAGH Geneviève départ au 28-02-2015	189,15 €		
MARTINEZ (BALESTRA) Jacinthe depart 15-03-2015 Lagrand		189,15 €	
IPERT Marc-Antoine départ au 13-04-2015	Meublé Edelweiss	200,00 € 200,00 € Pas de caution	
BREMOND Sandrine départ au 30-04-2015	Meublé Génépy		
DELANEAU Joël départ au 02-04-2015	Meublé Lavande		
WENIGER David départ 01-04-2015	Meublé Praz Arly	200,00€	

Arrivées

Nom locataire	Nom logement	Caution 302,63 €	
DELANEAU Joël arrivée au 01-04-2015	Gourdon		
WENIGER David arrivée au 01-04-2015	Nyons	189,15 €	
MARTINEZ (BALESTRA) Jacinthe arrivée au 15-03-2015	Florac	215,06 €	
BONARDI Bernard arrivée au 01-03-2015	Lagrand	189,15 €	
AUYSTE Luis MESTDAGH Geneviève arrivée au 01-03-2015	Logement maison énergie	399,50 € 200,00 €	
BREMOND Sandrine arrivée au 01-05-2015	Meublé Lavande		
FERRAND Julien arrivée au 05-05-2015	Meublé Praz Arly	200,00€	

6. <u>Saison estivale, plan d'eau, convention avec le SDIS</u> pour la surveillance et arrêté municipal d'ouverture

Le plan d'eau sera surveillé du 27 juin au 30 août de 13 à 18 h.

Délibération n° 3 adoptée à l'unanimité (11 voix)

7. <u>Jeunesse, convention</u> avec la communauté de communes des Baronnies pour le déplacement des 16 enfants de l'école à la piscine à Laragne

Cette convention ne sera pas reconduite l'an prochain – coût élevé du transport et les enfants n'apprennent pas à nager.

Délibération n° 4 adoptée à l'unanimité (11 voix)

8. <u>Travaux à Baudon</u>, modification du marché initial de la station d'épuration de Baudon concernant l'application de la variation de prix

Le marché avec ISTEEP prévoyait une variation de prix basée sur des indices qui ont baissé, il est proposé de supprimer par un avenant cette clause.

9. Travaux sur la piste de l'Estang, attribution du marché

Pierre Michel informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie avec Pascale Thomassin de l'ONF, maître d'œuvre et a ouvert les deux plis concernant la route forestière de l'Estang. L'entreprise Reynaud (17 350 € HT) et l'entreprise Chabot (14 792 € HT) ont répondu à l'appel à concurrence. L'entreprise Chabot a été retenue

La délibération n° 5 rassemble les points 8 et 9, elle est adoptée à l'unanimité (11 voix).

10. Maison des énergies, signature du contrat d'architecte et du contrat de mission de contrôles

Jean-Jacques Ferrero présente les deux contrats proposés pour travailler sur la maison des énergies : mission d'architecte de 41 922 € HT et mission de contrôle de 2 850 € HT reçue le matin compris dans la maîtrise d'œuvre prévue dans le plan de financement.

Une subvention de 98 000 € a été accordée par l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR) représentant 30 % des travaux sur l'accessibilité (la maison des énergies et la poste). Elle avait été demandée mais elle n'était pas prévue dans le budget.

Le matin, à la réunion de la communauté de communes des Baronnies, le pays Sisteronais-Buëch a présenté le contrat régional d'équilibre territorial (CRET) 2015-2017 en fonction de quatre fiches stratégiques. Il faut que la mairie envoie avant le 19 mai 15 h les fiches en fonction de ses projets. Il est proposé d'y inscrire le projet de la chaudière bois et celui du deuxième étage de la maison des énergies, l'étanchéité de la terrasse de la tour, l'éclairage solaire photovoltaïque.

La **délibération n° 6** concernant les deux contrats de la maison des énergies est adoptée par 11 voix et 1 abstention (Chantal Boget).

11. <u>Financements en cours</u>: Schéma d'eau potable, maison des énergies, accessibilité, le point sur les subventions demandées et obtenues, devis pour le mur du cimetière, pour les ruines de la rue des jardins, abris pour les écoliers

Le schéma directeur est presque terminé, les plans seront proposés sous format numérique, proposition par le pays d'un système informatique géographique (SIG). Le département prévoit la formation du personnel. Pour consulter ces lourds fichiers, l'acquisition d'un poste informatique sera à prévoir (1 500 € environ).

M. Labaye de la gendarmerie a envoyé un courrier pour l'accessibilité de la gendarmerie de Rosans, prévoir une demande DETR

La Maire a signé un devis de l'entreprise Antonsig d'environ 4 000 € pour le cimetière.

Le devis des ruines de la maison Joubert est cher (par rapport aux m² concernés). Josy Olivier propose de faire un courrier, Pierre Michel propose de seulement faire tomber les pierres car c'est dangereux. C'est au propriétaire de le faire.

Un devis pour réaliser un abri pour les écoliers a été signé.

12. Finances, décision modificative n° 1 budget de l'eau, amortissement des subventions

Les amortissements des subventions représentent 199 € de plus que ce qui était prévu au budget.

Délibération n° 7 adoptée à l'unanimité (12 voix)

13. Contrat électricité, proposition d'EDF pour le grand pré sur 18 mois

EDF collectivités propose deux contrats de fourniture d'électricité pour le grand pré sur 12 et 18 mois. Celui de 18 mois est plus intéressant, il prévoit : 67,861 € HT d'abonnement par mois et différents tarifs d'heures pleines et creuses en hiver et en été :

En hiver : En été : 6,044 c€ par kWh HPH et 4,672 c€ par kwh HPE et 4,541 c€ par kWh HCH

3,495 c€ par kWh HCE

Nadège Cettour souligne la pression (il faut signer avant le 28 mai). Jean-Claude Bessière propose d'essayer sur 18 mois.

Délibération n° 8 adoptée à l'unanimité (12 voix)

14. <u>Ventes</u>, demande de Monsieur Truphémus Claude pour acheter l'appartement Belledonne au grand pré, proposition de Square Habitat de quatre mandats de vente des terrains de Pigerolles

La mairie n'est plus propriétaire dans la copropriété des cols Alpins, elle n'en fait donc plus partie et n'assurera plus les bâtiments, c'est à la copropriété de le faire. M. Truphémus a demandé à acheter le dernier logement à vendre dans la copropriété des massifs Alpins.

Demande a été faite à l'agent immobilier Damien Duranceau, mais il n'a pas souhaité vendre les parcelles viabilisées à Pigerolles. Square Habitant à Laragne a envoyé une proposition avec le prix du mandat, il a proposé d'enlever le prix du cabanon sur une parcelle.

Délibérations n° 9 et 10 adoptées à l'unanimité (12 voix)

15. <u>Aide aux façades</u>, approbation du cahier des charges proposé par le Calhaura qui se substituera au cahier des charges communal, le point sur le dossier en cours

Réunion avec Dominique Férotin à la communauté de communes des Baronnies pour valider le nouveau cahier des charges.

Pas de nouvelle demande depuis l'aide accordée à M. Pouchot qui a envoyé une lettre de remerciements.

Délibération n° 11 adoptée à l'unanimité (12 voix)

- 16. <u>Comptes rendus</u> des courriers, réunions et manifestations auxquelles la mairie a participé : office de tourisme (Provence des Montagnes), SyMEO5, CNAS, Buiscyclette, AMDRAS, Pays Sisteronais-Buëch, SISRESO, pompiers, etc. prise en charge des frais de déplacement pour les conseillers municipaux non indemnisés
 - Office de tourisme, OTIB (Jeannine Geneix) Plus d'élus que d'adhérents à cette AG, les six premiers mois de 2014 ont été chaotiques, il a été demandé que Mathilde soit là, la directrice va mieux. En avril beaucoup de randonneurs, le dépôt vente de produits locaux marche très bien. Provence des montagnes a des soucis financiers, les livrets sortent tard, le site Internet a coûté cher, le site d'escalade d'Orpierre a participé au financement (site en trois parties : Rosans, Orpierre, site d'escalade) ? Lionel Tardy demande l'origine des recettes. Principalement : CCIB (18 000 €), communes, taxe de séjour (17 000 €), dépôt vente. Jean-Jacques Ferrero souligne le redressement par rapport à l'an dernier.
 - <u>Le « Livret des roses »</u> sera payé par la commune et n'est pas une réalisation de l'office de tourisme (comme il est dit sur le compte rendu de l'AG envoyé par le président). Il propose deux circuits : un long et un à « mobilité réduite ». La maquette du dépliant est distribuée, devis de 778 € HT pour 1000 exemplaires soit environ 1 € le livret. La qualité du livret est notée. Des encarts publicitaires seront encaissés par le comité des fêtes.
 - <u>SyME05</u> (Annie Ponson) : réunion en deux parties, réforme des démarches concernant les demandes d'urbanisme en concertation avec ERDF et projet d'implanter des bornes de recharges électriques. Voir s'il serait possible d'avoir des subventions pour la navette.
 - <u>CNAS</u> (Jeannine Geneix). Le comité d'action sociale des agents territoriaux 05 va bien. Pour simplifier, ils vont modifier le mode de calcul sur les adhésions (cotisation unique). Le public vieillit et les propositions portent plutôt sur les familles et les enfants. Il faudrait apporter plus d'information.
 - Buiscyclette, remerciements à la municipalité de Jean-Pierre Aumage, l'organisateur
 - <u>AMDRAS</u> (Jean-Jacques Ferrero). L'association est en période de mutation depuis la lutte contre le départ de la MAS. C'est devenu un lieu de réflexion, de groupes de travail (sur le point presse par exemple). Les initiatives comme la journée du 9 mai a permis de proposer différents colloques, intéressants. Les associations Aventic et Adret, ont testé le point visio installé à la mairie. Il a été présenté la possibilité de labéliser un espace « Maison de services au Public », toutes les conditions seraient réunies, des subventions existent pour la médiation et du temps de personnel.
 - Pays Sisteronais Buëch (Jean-Jacques Ferrero) Constat de la baisse des fonds Européens, l'attention se porte sur les entreprises, les projets concernant l'économie seront privilégiés. La répartition des crédits 2016-2020 va se faire sous peu avec contrepartie régionale. L'Europe demande de l'innovation (ne veut

plus de saupoudrage) et demande plus de coopération entre plusieurs acteurs comme par exemple des chantiers d'insertion. Il faudrait identifier sur le patrimoine du village ce qui pourrait rentrer dans ce cadre (calades, chemins). Question sur les transports et le changement de la navette. 36 Millions d'Euros ont été prévus pour les Alpes estivales (avec priorité aux secteurs touristiques autre que les stations de ski), aides à l'investissement pour des projets supérieurs à 100 000 €, les candidatures seront à présenter d'ici décembre.

- <u>SIDRESO</u>, les rives de l'Eygues regroupent actuellement trois syndicats de rivière. Les communautés de communes reprendront la compétence d'ici fin décembre (la CCIB n'a pas l'air contre) puis la rétrocéderont à un syndicat mixte
- <u>Pompiers</u>, la mairie avait envoyé une trentaine de courriers cosignés par le chef de centre car ils ne sont plus que dix pompiers volontaires. La réunion a permis de faire adhérer cinq-six nouveaux pompiers.

La Maire propose que pour tous les déplacements faits par les élus non indemnisés une participation basée sur les frais de déplacement des agents communaux (en fonction de la puissance fiscale du véhicule) leur soit attribuée.

Délibération n° 12 adoptée à l'unanimité (11 voix)

- 17. Agenda, pompiers, 14 juillet, réunions PLU, PEDT, etc.
 - Le bal des pompiers aura lieu le 11 juillet
 - Repas républicain du 14 juillet, sur la place de la tour
 - Examen conjoint du PLU, mardi 26 mai à 10 h
 - Réunion PEDT, projet éducatif de territoire, lundi 18 mai à 18 h
- 18. <u>Voirie et pouvoir de police du Maire</u>, véhicules immobilisés depuis longtemps, mobil home privé en mauvais état sur un emplacement non loué au camping municipal, arrêtés municipaux concernant la fontaine, horaires de circulation rue Lucien Pinet, motos ou voitures au stade

Pour les véhicules immobilisés, on connaît le propriétaire, voir la fourrière, quelle démarche à suivre, courrier en recommandé avec AR. La police municipale n'existe pas à Rosans, c'est le Maire. Problème soulevé par Mickael Van Leuven concernant un mobil home à l'abandon au camping municipal. Interdire le lavage des casseroles et autre dans la fontaine.

19. <u>Motions</u>, association des Maires ruraux de France, motion pour la sauvegarde des libertés locales, TAFTA, collectifstoptafta

Jean-Jacques Ferrero présente la motion de l'association des maires ruraux qui regrette la disparition des communes.

Délibération n° 13 adoptée à l'unanimité.

La motion pour la sauvegarde des libertés locales prise en 2014 sera publiée sur le site Internet « collectifstoptafta ».

20. Questions diverses

- L'association Nolwen qui passe le 9 juin 2015 à Rosans sera hébergée à la salle polyvalente, le repas sera assuré par M. Pacaud.
- Réunion le 28 mai avec les HLM et tous les co-propriétaires du Suquet pour qu'ils rétrocèdent la voirie (même chose à prévoir à Pigranier)
- Gérard Tenoux et françoise Pinet organisent à Serres une réunion cantonale, le devis des travaux de voirie à la Rose sera proposé pour la répartition des subventions voiries communales
- France 3 a fait un reportage télé sur la centrale villageoise.

Séance publique levée à 19 h 30.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	Х	Jolive	GENEIX Jeannine	Secrétaire de séance	June
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	Х	Stele .	HUGUES Annie	Absente excusée procuration à Josy OLIVIER	Alto
FERRERO Jean- Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X		PACAUD Didier	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Absent excusé procuration à Pierre MICHEL		PONSON Annie	Х	duch
CETTOUR Nadège, 4 ^{ème} adjointe	Х	aptitus	TARDY Lionel	X	afte
BESSIERE Jean-Claude	х	int.			
BOGET Chantal	X	150 Jes			